



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 22 mars 2013 (23.04)
(OR. en)**

**6046/13
ADD 1**

PV CONS 5

ADDENDUM AU PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: **3219^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES GÉNÉRALES),
tenue à Bruxelles, le 4 février 2013**

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹

Page

POINTS À L'ORDRE DU JOUR (doc. 5850/12 OJ/CONS 5)

Point 4: Présentation du programme de travail de la présidence..... 3

-
- ◦

¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil)

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES - DÉBATS PUBLICS

(Débat public conformément à l'article 8 du règlement intérieur du Conseil)

4. Présentation du programme de travail de la présidence

- Échange de vues

Le Conseil a pris acte de la présentation, par la présidence irlandaise, du programme de travail qui est le sien pour la durée de son mandat (de janvier à juillet 2013). Il a procédé à un échange de vues.
